

# FPCI Fortuny II

Fonds Professionnel  
de Capital Investissement

Au sens de l'article L. 214-159  
du Code monétaire et financier



## Avertissement

La société de gestion de portefeuille Inter Invest Capital attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 18 mai 2021 et que le Fonds n'est pas autorisé à la commercialisation dans d'autres pays. Le FPCI Fortuny II, fonds professionnel de capital-investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion. Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés. **L'investissement dans le FPCI Fortuny II est strictement réservé à la catégorie des investisseurs qualifiés répondant aux conditions de l'article 423-49 du Règlement général de l'AMF.**

# Les points clés

FPCI Fortuny II : investir dans un portefeuille diversifié d'entreprises de croissance non cotées.

## 1. Investir au capital de sociétés non cotées et financer l'économie réelle

Le FPCI Fortuny II est un fonds de capital-investissement dont la stratégie privilégiera des investissements essentiellement en titres de capital émis par des sociétés non cotées en vue de réaliser une plus-value lors de leurs cessions, sans que ne puisse être exclu un risque de perte en capital. Les sociétés ciblées, exercent leur activité en France ou en Europe et présentent des fondamentaux économiques sains et un fort potentiel de croissance selon l'analyse de la société de gestion. L'objectif du Fonds, en intervenant dans ces opérations, est de faire bénéficier les porteurs de parts d'une rentabilité élevée sur capitaux investis, en contrepartie d'une période de blocage des rachats pendant la durée de vie du Fonds (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029 et prorogeable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2031).

## 2. Une stratégie d'investissement sur des secteurs diversifiés

La société de gestion sélectionne des entreprises existantes depuis plusieurs années, avec un profil financier solide suivant son analyse, un chiffre d'affaires annuel compris entre 500 000 euros et 50 millions d'euros (cœur de cible entre 1 et 10 millions d'euros) et une rentabilité positive ou proche de l'équilibre. Le Fonds investit selon une approche multisectorielle (sans toutefois prendre un engagement sur des niveaux de diversification) et applique une stratégie d'investissement ciblée sur des secteurs de croissance. Le Fonds sélectionne essentiellement des entreprises positionnées sur des marchés innovants, c'est-à-dire actives sur des secteurs émergents et/ou proposant des innovations sur des marchés établis (par exemple : distribution, services aux entreprises et aux particuliers, énergies renouvelables et technologie).

## 3. Bénéficier d'une fiscalité optimisée en cas de plus-value du Fonds

L'investissement dans le FPCI Fortuny II permet, si le Fonds génère des plus-values, de profiter, pour les personnes physiques, d'une exonération d'imposition sur le revenu sur les plus-values de produit de cession des parts et, pour les personnes morales, d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) conformément au régime des plus-values long terme sous réserve du respect de certaines conditions<sup>(1)</sup>.



### Fonds éligible au dispositif de l'apport-cession jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2022

Ce dispositif codifié à l'article 150-0 B *ter* du CGI permet, en cas de cession de parts/actions d'une entreprise par une société holding et sous certaines conditions, de bénéficier au travers du réinvestissement dans le Fonds d'un report d'imposition de la plus-value résultant de la cession de ces titres<sup>(1)</sup>.

Les souscripteurs peuvent souscrire dans le Fonds au titre du emploi de produit de cession de leur entreprise pendant douze mois à compter de la date de constitution du Fonds<sup>(2)</sup>.

(1) L'avantage fiscal est obtenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des rachats pendant la durée de vie du fonds (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029 et prorogeable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2031).

(2) En principe le 1<sup>er</sup> juillet 2021



## Souscription 100% digitale

### Investissement minimum : 100 000 euros<sup>(1)</sup>

(sauf cas dérogatoire à 30 000 €)  
Hors droits d'entrée

### Capital-investissement

- Titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées (principalement actions et actions de préférence)

### Sous-jacents

- Focus sur des PME actives dans des secteurs de croissance

### Montant cible du Fonds

- 50 m€ (+/- 15 participations)

### Fiscalité

- Personnes physiques : exonération d'IR à raison des produits et plus-values réalisés par le Fonds<sup>(2)</sup>
- Personnes morales : application d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) sur les plus-values long terme du Fonds<sup>(3)</sup>

### Durée du Fonds

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029 et au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2031

### Objectif de rendement (non garanti)

- 3x le montant investi par le Fonds<sup>(4)</sup>

(1) Voir la définition des investisseurs qualifiés en page 2.

(2) Le produit de cession des parts reste toutefois assujéti aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de sa souscription et de l'acceptation d'un risque de perte en capital. Veuillez consulter la note fiscale.

(3) Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartitions d'actifs du Fonds et des produits de cession des parts du Fonds.

(4) Le Fonds sera investi à plus de 75% du Montant Total des Souscriptions. Il s'agit d'une performance brute calculée au niveau du Fonds sur la base du montant investi par le Fonds (coût d'acquisition inclus).

# Le marché cible

## Une approche multisectorielle<sup>(1)</sup> avec un focus sur des secteurs de croissance

La société de gestion met en oeuvre une stratégie d'investissement multisectorielle en France et en Europe. Elle s'efforcera de sélectionner des sociétés qui répondent aux critères établis dans le cadre de la **stratégie « Early Growth »** définie par Inter Invest Capital : un modèle économique éprouvé,

une forte croissance du chiffre d'affaires et une rentabilité positive ou proche de l'équilibre. Ces sociétés exerçant leur activité depuis plusieurs années sont à la recherche de fonds propres additionnels pour accélérer leur développement.

### Les sociétés cibles

Le FPCI Fortuny II investit, selon l'analyse de la société de gestion, dans des sociétés en croissance aux fondamentaux économiques sains et positionnées sur des marchés innovants : elles sont actives sur des secteurs émergents et/ou proposent des innovations sur des marchés établis.



Focus sur des secteurs de croissance, par exemple :

- Distribution,
- Services aux entreprises et aux particuliers,
- Energies renouvelables
- Technologie



Chiffre d'affaires cible entre 1 et 10 m€



En croissance soutenue



Rentabilité positive ou proche de l'équilibre

## Exemples d'opérations réalisées par le 1<sup>er</sup> fonds « Fortuny » selon la même stratégie

Le FPCI Fortuny a d'ores et déjà réalisé 15 investissements dans ces différents secteurs :

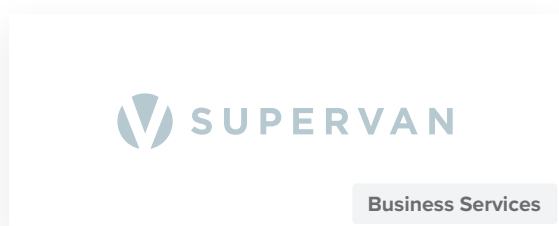
 Tech	 E-commerce	 Tech	 Business Services	 E-commerce
 Tech	 Green	 Tech	 Business Services	 Business Services
 Tech	 Business Services	 Business Services	 Business Services	 Business Services

Le Fonds ne sera pas investi dans les mêmes sociétés et pas nécessairement dans les mêmes secteurs d'activité. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(1) Sans engagement de diversification.

## FPCI Fortuny : zoom sur deux participations en portefeuille

A titre d'illustration étant rappelé que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et notamment de celles du Fonds Fortuny II.



### Devenir l'acteur tech de référence de la logistique urbaine en France

#### Activité

Plateforme digitale spécialisée dans la logistique urbaine et le transport digitalisé de produits volumineux

#### Objectif de la levée de fonds en 2020

Accélérer son développement

- doubler ses équipes en 6 mois,
- renforcer sa technologie,
- développer son offre de services au niveau national

Fondée en 2016, Supervan démocratise et digitalise le transport de marchandises via un outil logistique digital simple et accessible à tous qui permet en trois clics de commander instantanément un transporteur. Commissionnaire de transport digitalisé, la startup propose aux professionnels (85% de ses clients) un service en ligne permettant d'organiser la livraison de produits volumineux sur le dernier kilomètre.

Véritable soutien à la transformation digitale du BTP, Supervan est rapidement devenue la solution privilégiée des acteurs de l'ameublement, du bricolage et surtout du bâtiment. Forte d'une quinzaine de collaborateurs et rentable dès 2018, Supervan triple son chiffre d'affaires chaque année.



« Nous sommes ravis qu'Inter Invest Capital nous accompagne et partage notre vision. Nous avons créé un outil logistique digital accessible à tous permettant d'accéder à des transporteurs de manière instantanée. Livrer un petit colis en

moins de deux heures en zone urbaine est une chose, livrer des produits volumineux et lourds, à l'image des besoins du bâtiment, est un tout autre défi logistique que nous avons réussi à relever. »

Guillaume Fournier, CEO et fondateur de Supervan

### Démocratiser un usage plus durable de l'électronique

#### Activité

Site e-commerce de vente et d'achat de produits high-tech d'occasion ou reconditionnés certifiés

#### Objectif de la 1<sup>ère</sup> levée de fonds en 2017<sup>(1)</sup>

Accélérer son développement dans deux domaines clés :

- Développement marketing et commercial,
- Expansion internationale.

#### Objectif de la 2<sup>ème</sup> levée de fonds en 2020

Poursuivre son développement en France ainsi qu'à l'international en s'implantant notamment dans plusieurs pays européens.

Créée fin 2015, la société ambitionne d'accélérer sa conquête du marché européen avec le lancement de ses activités en Europe du Sud. Son objectif : démocratiser un usage plus responsable et plus durable de l'électronique. En 4 ans, Certideal revendique plus de 160 000 clients et enregistre une note de satisfaction de 9,1/10. Reconnue sur son marché, la start-up a récemment intégré le prestigieux label French Tech 120.



« En 10 ans, les smartphones ont envahi notre quotidien et leur impact néfaste sur l'environnement s'est rapidement fait sentir. Face à cet écueil, l'achat d'occasion, qui relève de notre responsabilité sociale, entre progressivement dans les mœurs. Mais il y a un hic : la vente d'occasion mobile pâtit d'une forte défiance. C'est pourquoi chez Certideal, nous promettons à nos clients des achats d'occasion sereins et sécurisés. »

Laure Cohen, co-fondatrice de Certideal.

(1) Cette première levée de fonds a été réalisée en 2017 via un autre fonds d'investissement géré par Inter Invest Capital.

# Le Groupe Inter Invest

## Un partenaire historique des entreprises

### 31 ans

d'expérience dans le financement des entreprises

### +1.9 Mds€

d'actifs financés sous gestion

### +920 partenaires

distributeurs font confiance au Groupe Inter Invest

Depuis 1991, le groupe Inter Invest, composé de plus de 150 professionnels, est spécialisé dans la structuration, la distribution et la gestion de solutions d'investissement innovantes.

Inter Invest est un acteur reconnu du financement des PME françaises.

Seule Inter Invest Capital intervient dans les décisions d'investissement.



## La création de valeur pour ambition

Inter Invest Capital est la société de gestion du Groupe Inter Invest agréée par l'AMF sous le numéro GP-15000006, **spécialisée dans des opérations de capital-croissance d'entreprises françaises**. Inter Invest Capital sélectionne des sociétés aux fondamentaux solides dirigées par des entrepreneurs ambitieux selon l'analyse de la société de gestion, ayant fait la preuve de leur modèle et évoluant sur des segments de marché innovants. Ces sociétés en forte croissance offrent ainsi un potentiel de développement attractif. Inter Invest Capital s'affirme comme un partenaire à long terme des entrepreneurs auprès desquels elle s'engage.



Inter Invest Capital est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) <sup>(1)</sup>.

## + 200M€

encours sous gestion

## 92

participations

## 15 FIA

gérés dont 5 FPCI

Données au 31/12/2021

(1) Les labels permettent l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Ils visent à guider les investisseurs mais n'offrent pas de garantie du capital investi et n'attestent pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers des fonds.

## Des premières sorties prometteuses

Quatre premières sorties ont été réalisées <sup>(1)</sup> (cessions à des leaders industriels ou financiers) :



### Contextor cédée à SAP

Secteur : Tech

Activité : éditeur de logiciels RPA

Date de la cession : novembre 2018



### Morning Cowoking cédée à Nexity

Secteur : Business Services

Activité : gestion d'espaces de coworking

Date de la cession : décembre 2018



### SPVIE cédée à Essling capital

Secteur : Business Services

Activité : courtier grossiste en produits d'assurance

Date de la cession : mars 2020



### Plug In Digital cédée à Bridgepoint Development

Secteur : Tech

Activité : Editeur et distributeur digital de jeux vidéos

Date de la cession : juillet 2021

## Les gérants du fonds <sup>(2)</sup>



### Benjamin Cohen, Directeur associé d'Inter Invest Capital

- Directeur du plan post deal de Civica après son rachat par Omers Private Equity
- Directeur chez Deloitte en Transaction Services à Londres
- Consultant chez Adventon Business Partners
- HEC



### Julien Hugot, Directeur associé d'Inter Invest Capital

- Co-fondateur de VivaSon
- Consultant chez Oliver Wyman
- HEC

(1) Cette liste n'étant pas exhaustive de l'ensemble des investissements réalisés, Inter Invest Capital rappelle à ses investisseurs que la performance des fonds de capital investissement gérés par la société de gestion ne peut s'apprécier qu'à leur échéance et que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

(2) La composition de l'équipe de gestion est susceptible d'évoluer sans préavis.



# Stratégie d'investissement

Inter Invest Capital se distingue par une culture forte et authentique de l'entrepreneuriat, une politique d'investissement rigoureuse et une implication réelle dans un portefeuille concentré de sociétés. Le FPCI Fortuny II a ainsi pour vocation d'investir dans un portefeuille d'actions ou d'actions de préférence selon une stratégie d'investissement multisectorielle.

## Un fonds investi majoritairement dans un portefeuille d'actions ou actions de préférence

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé essentiellement de titres de capital émis par de jeunes sociétés en croissance, aux fondamentaux économiques sains et positionnées sur des marchés innovants, non cotées, principalement françaises voire européennes (Suisse et Royaume-Uni compris), présentant selon la Société de Gestion un fort potentiel de croissance en vue de réaliser une plus-value lors de leur cession. L'objectif du Fonds est de faire bénéficier les porteurs de parts d'une rentabilité élevée sur capitaux investis, en intervenant dans ces opérations.

## Une stratégie d'investissement multisectorielle

Le Fonds investira selon une approche multisectorielle (sans garantie de diversification) et appliquera une stratégie d'investissement ciblée sur des secteurs de croissance tels que : distribution, services aux entreprises et aux particuliers, énergies renouvelables et technologie. Le Fonds devrait privilégier les investissements en capital-risque et capital-développement en étant un actionnaire minoritaire dans les participations. Le Fonds envisage de réaliser des investissements généralement compris entre cinq cent mille (500.000) euros et cinq (5) millions d'euros, mais pourra réaliser des investissements en-deçà ou au-delà de ces montants.

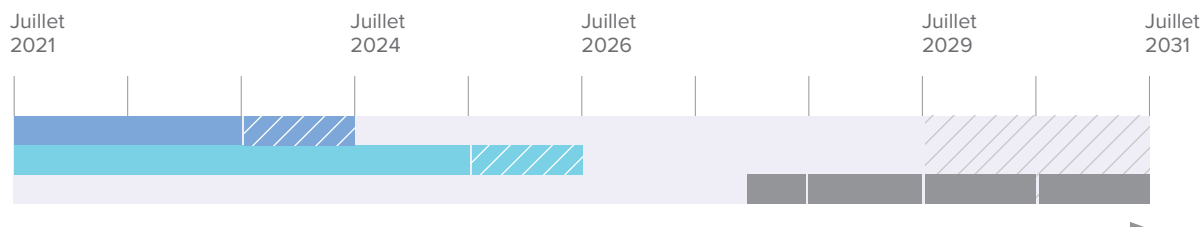


# Calendrier prévisionnel

## Fonds de 8 ans, prorogable 2x 1 an

### Constitution du fonds :

1<sup>er</sup> juillet 2021



#### Période de souscription

- 2 ans, prorogable 1 an max.



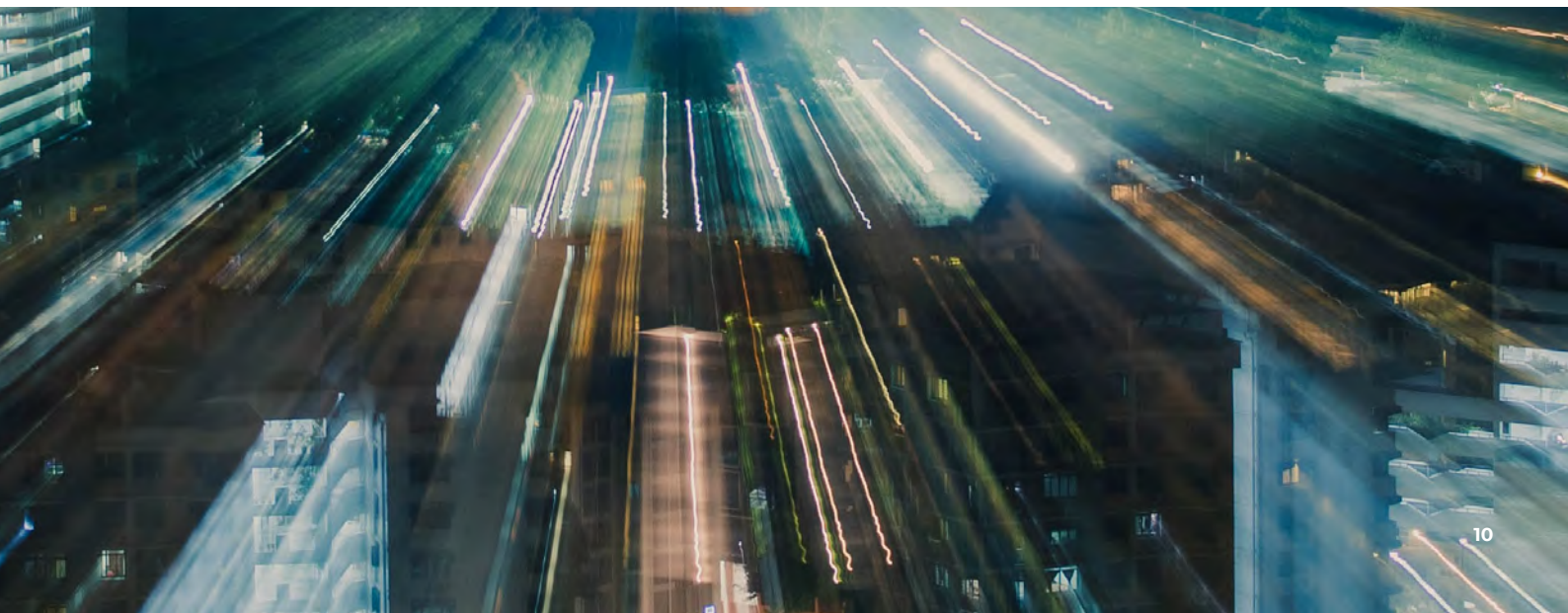
#### Période d'investissement

- 4 ans, prorogable 1 an
- Environ 15 participations



#### Période de pré-liquidation et liquidation

- A compter de l'ouverture du 6<sup>ème</sup> exercice comptable, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2027
- Possibilité de céder des participations avant cette date
- Objectif de céder tous les actifs du Fonds au bout de 8 ans (possibilité de proroger le Fonds 2 fois 1 an si nécessaire)



# Profil des principaux risques du Fonds

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques liés à l'investissement dans le Fonds. Les facteurs de risques identifiés à la date du présent document sont exposés ci-après.

## 1. Risque de faible rentabilité ou de perte en capital

L'objet du Fonds consiste à réaliser des investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres dans des sociétés du Portefeuille. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des sociétés du Portefeuille. L'évolution de ces sociétés pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.). L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement dans le Fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le Fonds.

## 2. Risque de faible liquidité

Les investissements dans des sociétés non cotées peuvent s'avérer difficiles à réaliser. À la liquidation du Fonds, ces investissements peuvent être distribués en nature de sorte que les investisseurs peuvent dès lors devenir des actionnaires minoritaires de plusieurs sociétés non cotées.

## 3. Risque lié à l'activité des Sociétés du Portefeuille

L'attention de chaque porteur de parts est particulièrement attirée sur le fait que le Fonds a vocation à investir dans des sociétés à potentiel de croissance et en phase de développement. Ces entreprises peuvent connaître des phases de récession économique fortes et imprévisibles. Par conséquent, la performance du Fonds peut en être affectée négativement.

## 4. Risque lié à la cession et au rachat des parts

Les parts du Fonds ne sont pas librement cessibles ; il n'existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu'un tel marché se développe.

Le rachat des parts par le Fonds est bloqué pendant la durée du Fonds, sauf cas de rachat anticipé. Par conséquent, les porteurs de parts ne pourront pas être en mesure de liquider leur investissement avant la fin de la durée du Fonds.

## 5. Risque fiscal ou réglementaire

L'évolution et/ou la modification des règles actuellement applicables au Fonds après la date de sa création pourront avoir un impact juridique, légal, fiscal ou financier négatif pour le Fonds et/ou tout porteur de parts.

Si le Fonds ou l'investisseur ne satisfont pas aux règles fiscales prescrites par la législation applicable, en particulier le Quota Fiscal, ou dans le cas d'un amendement législatif ou réglementaire applicable au Fonds, l'investissement de l'investisseur dans le Fonds peut ne pas donner à l'investisseur le droit de bénéficier du régime fiscal favorable offert par le Code Général des Impôts. En conséquence, les porteurs de parts doivent s'assurer le conseil d'un professionnel qualifié sur les conséquences d'un tel investissement et mener sa propre analyse fiscale sur sa situation. Le Fonds et la société de gestion ne seront pas responsables des conséquences fiscales pour les porteurs de parts d'un investissement dans le Fonds.

Les autres risques identifiés par la société de gestion figurent à l'Annexe 1 « Profil de risques du Fonds » du Règlement du Fonds.

# Caractéristiques générales

Société de gestion	Inter Invest Capital (Agrément n° GP-15000006)			
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement			
Date de constitution	1 <sup>er</sup> juillet 2021			
Objectif de rendement (non garanti)	3x le montant investi par le Fonds <sup>(1)</sup>			
Durée de vie et de blocage du Fonds	Jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2029 et au plus tard jusqu'au 1 <sup>er</sup> juillet 2031			
Zones géographiques	France et Europe (y compris Suisse, Royaume-Uni)			
Souscription minimum	100 000 € (30 000 € sous certaines conditions) <sup>(2)</sup>			
Primes de souscription	0% la 1 <sup>ère</sup> année puis progressive suivant la date de souscription : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 31 décembre 2022</li> <li>• 3,0% du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 30 juin 2023</li> <li>• 4,0% du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2023</li> <li>• 5,0% du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024</li> </ul>			
Période de souscription	2 ans, prorogeable 1 an max.			
Droits d'entrée	5% maximum TTC			
Engagement du Groupe Inter Invest	500 k€			
Catégories de parts	<b>Parts</b>	<b>Code ISIN</b>	<b>Souscription</b>	<b>Frais de gestion<sup>(3)</sup></b>
	<b>A</b>	FR0014003EK9	min. 100 k€ (sauf cas dérogatoire à 30 k€)	2,50% / an
	<b>B</b>	FR0014003EJ1	≥ 500 k€	2% / an
	<b>B1</b>	FR0014003EI3		
	<b>C</b>	FR0014003EH5	min. 100 k€ sauf cas dérogatoire à 30 k€ (sans rétrocession)	1,75% / an
	<b>D</b>	FR0014003EG7	≥ 500 k€ (sans rétrocession)	1,25% / an
<b>D1</b>	FR0014003EF9			
Valorisation	Semestrielle			
Dépositaire	RBC Investor Services Bank France			
Carried interest	20% de la plus-value nette réalisée par le Fonds au-delà d'un Revenu Prioritaire (après remboursement de l'apport) de 0,5x le montant investi par le Fonds			

(1) Le Fonds sera investi à plus de 75% du Montant Total des Souscriptions. Il s'agit d'une performance brute calculée au niveau du Fonds sur la base du montant investi par le Fonds (coût d'acquisition inclus).

(2) Voir la définition des investisseurs qualifiés en page 2.

(3) Net de taxes

# Fiscalité du Fonds

## Les parts du Fonds bénéficient d'une fiscalité attractive en cas de plus-value du Fonds <sup>(1)</sup>

- Personnes physiques : exonération d'IR sur les plus-values de produit de cession des parts<sup>(2)</sup>
- Personnes morales : application d'un taux d'IS réduit (0% ou 15%) conformément au régime des plus-values long terme<sup>(3)</sup>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la note fiscale du Fonds (non contractuelle).

## Un fonds éligible au dispositif de l'apport-cession pendant la 1<sup>ère</sup> année du Fonds

Le FPCI Fortuny II est un produit financier conçu en réponse à l'évolution récente de la législation rendant les fonds de capital-investissement éligibles au dispositif de l'apport-cession permettant de bénéficier du report d'imposition de la plus-value visé à l'article 150-0 B *ter* du CGI.

### Principales conditions à respecter par le Fonds pour être éligible au dispositif de l'article 150-0 B *ter* du CGI

- Minimum 75% investis en actions
- Investir dans des sociétés actives dans les secteurs d'activité visés aux articles 34 et 35 du CGI (activités commerciale, industrielle, etc.)

## Plus d'informations sur le Fonds ?

Veuillez vous référer au règlement du Fonds, disponible sur le site Internet : [www.inter-invest.fr/private-equity/fpci](http://www.inter-invest.fr/private-equity/fpci)

(1) L'avantage fiscal est obtenu en contrepartie d'un risque de perte en capital et d'un blocage des rachats pendant la durée de vie du fonds (jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029 et prorogeable jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2031).

(2) Le produit de cession des parts reste toutefois assujéti aux prélèvements sociaux. Il est rappelé que cette exonération est soumise au respect par l'investisseur personne physique résidente fiscale française, d'un certain nombre de conditions et notamment d'un engagement de conservation de ses parts pendant 5 ans à compter de sa souscription. Veuillez consulter la note fiscale.

(3) Régime applicable aux souscripteurs personnes morales de droit français soumises à l'IS sous certaines conditions (veuillez consulter la note fiscale) pour tout ou partie des répartitions d'actifs du Fonds et des produits de cession des parts du Fonds.

## Tableau des coûts

Incidence sur le rendement annuel sur la base du scénario intermédiaire pour la période de détention recommandée (10 ans)

### Coûts ponctuels


Coûts d'entrée	0,51%	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximum que vous pourriez payer. Ceci inclut les coûts de distribution du Fonds.
Coûts de sortie	0,00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez à l'échéance.

### Coûts récurrents

Coûts de transactions de portefeuille	0,25%	Incidence des coûts encourus lorsque les investissements sous-jacents au Fonds sont achetés ou vendus.
Autres coûts récurrents	Parts A : 2,72% Parts B, B1 : 2,22% Parts C : 1,97% Parts D, D1 : 1,47%	Incidence des coûts prélevés chaque année au titre de la gestion du Fonds.

### Coûts accessoires

Commission liée aux résultats	0,00%	Incidence des commissions liées aux résultats.
Commission d'intéressement	1,62%	Incidence des commissions d'intéressement. Montant prélevé lorsque l'investisseur aura reçu 0,5 fois le Montant Investi par le Fonds au titre de la Plus-Value du Fonds. Au-delà de ce seuil, un paiement de 20% du rendement final aura lieu après la sortie de l'investissement.



Pour toute demande  
d'information sur l'offre,  
contacter :

FPCI Fortuny II  
01 56 62 00 55  
[www.inter-invest.fr](http://www.inter-invest.fr)

Document non contractuel édité en janvier 2022. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC ») visé par l'AMF. Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

Document à caractère promotionnel

 **inter invest**  
capital